

# STOP MINE - SALAU

Association loi 1901 - siège social : Mairie 09140 Couflens

## Communiqué de presse

21 février 2024

### Mine de Salau

(Couflens - Ariège)

#### Après l'intervention du Ministre des Finances auprès du Conseil d'État, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux vient de confirmer l'annulation du PERM de Couflens.

Après deux annulations du Permis Exclusif de Recherches de Mines de Couflens concernant le secteur de l'ancienne mine de tungstène de Salau, par le Tribunal Administratif de Toulouse en 2019 et la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en 2020, le Ministre des Finances s'était pourvu en cassation auprès du Conseil d'État qui avait « cassé », en 2022 les deux jugements précédents, et demandé à la CAA de Bordeaux de juger à nouveau l'affaire.

Après une audience qui s'est déroulée le 30 janvier 2024, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a rendu son jugement le 20 février 2024 : **elle confirme l'annulation du PERM de Couflens** en rejetant le recours du Ministre des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Dans son délibéré, la Cour, se base cette fois sur des arguments environnementaux, notamment la non prise en compte dans le dossier de Variscan de la zone Natura 2000 - Massif du Mont Valier qui a été étendue en mai 2015 au territoire de la commune de Couflens. La cour précise : « *le PERM délivré à la société Variscan mines (...) devait faire l'objet d'une évaluation au regard des objectifs de conservation du site. Par suite, l'arrêté attaqué pris en méconnaissance des dispositions précitées du VI bis de l'article L414-4 du code de l'environnement doit être annulé pour ce motif* ».

La commune de Couflens et les associations partenaires<sup>(1)</sup> se réjouissent et prennent acte de cette décision qui annule pour la troisième fois ce permis de recherches de mines qu'elles considéraient comme illégal mais surtout nocif. Elles s'estiment satisfaites, qu'enfin, la question environnementale qu'elles ont défendue depuis qu'elles ont eu connaissance du dossier de demande de Variscan, et que l'indigence de ce dossier à l'égard de l'environnement, aient été l'une et l'autre mises en avant par les juges de Bordeaux. Toutefois, elles regrettent qu'un certain nombre de points importants n'ont toujours pas été discutés, notamment le « problème amiante », alors que la dernière étude effectuée sur le site montre qu'il y a de l'amiante dans les déchets miniers de l'ancienne exploitation, aujourd'hui stockés à l'air libre...

Stop Mine Salau  
relationpresse.sms@gmail.com - 07 85 64 21 61

(1) Association Couflens Salau Demain, Comité Écologique Ariégeois, Association Henri Pézerat